

Conseil d'administration du 13 mars 2024

Point 5b de l'ordre du jour

Délibération n° 2024-03

Relative au budget rectificatif N°1 - 2024

Vu les missions de Santé publique France précisées aux articles L.1413-1 et suivants du code de la santé publique ;

Vu les articles R.1413-1 et suivants du code de la santé publique relatifs à Santé publique France ;

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération n° 2023-19 du Conseil d'administration en date du 24 novembre 2023 approuvant le budget initial de l'exercice 2024;

Le Conseil d'administration de Santé publique France, dans sa séance du 13 mars 2024 :

DECIDE

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- **590 ETPT sous plafond et 64,65 ETPT hors plafond**
- **777 302 882,53 euros en autorisations d'engagement dont :**
 - 71 550 011,68 euros pour l'enveloppe de personnel
 - 634 473 919,60 euros pour l'enveloppe de fonctionnement
 - 55 186 973,24 euros pour l'enveloppe d'intervention
 - 16 091 978,01 euros pour l'enveloppe d'investissement
- **1 022 066 511,00 euros de crédits de paiement dont :**
 - 71 550 011,68 euros pour l'enveloppe de personnel,
 - 877 711 673,82 euros pour l'enveloppe de fonctionnement,
 - 53 524 079,66 euros pour l'enveloppe d'intervention,
 - 19 280 745,84 euros pour l'enveloppe d'investissement,
- **429 881 083,71 euros de prévisions de recettes**
- **592 185 427,28 euros de déficit budgétaire**

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- 592 178 427,28 euros de prélèvement de trésorerie,
- 600 184 821,08 euros de perte au résultat patrimonial,
- 580 184 821,08 euros d'insuffisance d'autofinancement,
- 624 465 566,92 euros de prélèvement de fonds de roulement.

Article 3 :

La directrice générale de Santé publique France est responsable de l'exécution de la présente délibération.

Signé

Délibération rendue exécutoire
le : 18 avril 2024

Sylvie LEMMET
Présidente du Conseil d'administration